

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.

A PARIS.
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Taillout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 50 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Septembre 1877.

Bulletin politique.

A la veille de la convocation des collèges électoraux, nous attachons une certaine importance aux professions de foi républicaines contenues dans les discours des maires au Maréchal, à Châtelleraut et à Tours.

Nous éprouvons d'autant plus le désir de nous expliquer sur ce langage que la Touraine, surtout, ne compte pas au nombre des régions où le vent de la démagogie souffle avec une violence inquiétante pour l'ordre social et la paix publique.

Aujourd'hui, certains hommes paraissent vouloir la République à Tours comme à Châtelleraut.

Soit. Dans trois ans, peut-être, y voudra-t-on autre chose.

Mais nous ne sommes pas en 1880, nous sommes en 1877, à la veille de l'Exposition universelle.

La question de révision de la Constitution et de forme du gouvernement ne doit pas et ne peut pas être posée dans le scrutin du 14 octobre.

La lutte actuelle, nous ne saurions trop le répéter, n'est pas entre la Monarchie, la République et l'Empire ; elle est tout entière entre deux Républiques, entre la République conservatrice du Maréchal et la République radicale de M. Gambetta.

C'est entre les candidats de ces deux Républiques que les électeurs vont avoir à choisir.

Nous ne connaissons pas le texte du manifeste que le Président de la République adressera sous peu de jours à la France, mais nous pouvons déjà en donner le sens et l'esprit par ses réponses aux discours d'Indre-et-Loire.

Dans l'une de ces réponses, le Maréchal-Président a annoncé que des élections favorables à sa politique rendront bientôt au pays le calme et la prospérité.

Dans l'autre, il a répondu qu'il est le gardien fidèle de la Constitution qui nous régit et qu'elle ne peut être mise en péril que par les adversaires de sa politique.

Le manifeste du Président de la République ne pourra que reproduire et développer ces réponses ; il ne pourra être en même temps qu'un appel à l'union de tous les modérés et de tous les conservateurs sur le terrain de la Constitution.

C'est sur le terrain de la République conservatrice, qui est le terrain légal et constitutionnel, que le Maréchal-Président conviera les électeurs à faire l'adhésion à sa politique.

C'est sur ce terrain que les candidats du parti de l'ordre voteront.

Sur ce terrain, les républicains modérés et mesés que rassurait peut-être le nom de M. Thiers, mais qu'effraie à bon droit le nom de M. Gambetta, peuvent s'unir au parti conservateur, pour faire triompher, en leur donnant leurs suffrages, les candidats du Maréchal.

Que tous ceux donc qui, dans l'intérêt de la France et pour le salut de la société, veulent le triomphe de cette politique qui, selon les promesses du Maréchal, amènera le calme et la prospérité du pays, demeurent

unis à lui, pour combattre et vaincre en commun le radicalisme.

Car, nous aussi, nous crions : *Vive la République !* mais nous ajoutons : *Vive la République du maréchal de Mac-Mahon !*

Chronique générale.

Nous n'avons plus qu'un jour à attendre pour voir paraître le décret de convocation des électeurs. La loi fixe à 20 jours le minimum de la durée de la période électorale, le gouvernement a raison de ne pas prolonger cette époque d'agitation.

Un manifeste du Président de la République paraîtra en même temps que le décret de convocation. Une polémique fort vive s'est déjà engagée au sujet de ce manifeste. Les journaux ministériels, le *Français*, le *Moniteur*, veulent que tous les candidats se bornent à contresigner ce manifeste, qui remplacerait toute autre profession de foi. Ce serait, disent-ils, un moyen assuré de maintenir l'union conservatrice, de prévenir toute discussion entre les différents partis qui soutiennent le Maréchal.

Cette idée ne plaît nullement aux bonapartistes. *L'Ordre* et le *Pays*, si divisés sur d'autres questions, sont ici d'accord.

« C'est de la folie pure, écrit M. de Cassagnac, que de dire qu'un candidat qui cache ses opinions a plus de chances qu'un candidat qui les arbore.

» Il est vrai que les défenseurs du système que nous combattons proposent de s'entendre sur le nom du Maréchal.

» Mais pour la centième fois nous leur répéterons que le mac-mahonisme n'est pas une opinion et n'est qu'un expédient et ne sera qu'un expédient tant que l'échéance de 1880 ne sera pas fermée. »

Le *Pays* a raison ; le mac-mahonisme n'est qu'un expédient, qui prendra fin en 1880. A cette date, la Chambre, si elle n'a pas, comme la précédente, une fin prématurée, sera encore en fonction ; par conséquent, les députés auront une double mission à remplir : jusqu'en 1880, soutenir le Maréchal contre le radicalisme ; après 1880, statuer sur la forme du gouvernement.

Pour faciliter la première, les officieux suppriment la seconde ; mais celle-ci n'en subsiste pas moins. Affecter de ne pas s'en préoccuper, c'est agir comme l'autruche qui se cache la tête pour ne pas voir le chasseur. Qu'arrivera-t-il dans trois ans ?

« Le parti impérialiste, dit le *Pays*, prônera les pouvoirs du Maréchal si le salut l'exige. Le parti impérialiste ne se refusera pas à traiter même la question du plébiscite pour le Maréchal, ou de la nomination à vie. »

Les bonapartistes se rencontrent ici avec les parlementaires du *Correspondant*, du *Français*, de la *Défense* ; cet accord n'est-il pas curieux ?

CHANGEMENT DE FRONT DE M. GRÉVY.

Il paraît que nous nous sommes trop pressés de dire que M. Grévy ne voulait point favoriser le mouvement révolutionnaire, qu'il n'aspirait point à la présidence de la République, qu'il déclinait l'honneur ou la responsabilité du commandement de l'armée des 360.

La France a publié le passage suivant d'une dépêche adressée aux maires par M. de Fournès, préfet de la Vendée :

« Grévy a quitté Paris avant-hier soir entrant dans Jura, et se dérobant ainsi aux sollicitations groupées de la gauche, a déclaré à plusieurs personnes qu'à aucun prix consentirait à prendre direction politique parti républicain. Républicains, disait-il, n'ont qu'une chose à faire : s'entendre avec le Maréchal. »

La France avait reproduit ces lignes, en ajoutant que M. Grévy ne pouvait se dispenser de répondre aux allégations qui y étaient contenues.

M. Grévy a répondu, en effet, par la lettre suivante :

« Moret-sous-Saudrey (Jura),
16 septembre.

» Mon cher monsieur de Girardin,
» Quoique je n'aie pas l'habitude de m'occuper des sottises qu'on m'attribue, je ne puis laisser passer, sans la démentir, l'étrange dépêche que m'a fait connaître votre numéro du 16.

» Permettez-moi, je vous prie, de déclarer dans votre journal que l'attitude et le langage que me prête cette dépêche sont une calomnie.

» Agréez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

» JULES GRÉVY. »

On a donc l'habitude d'attribuer des sottises à M. Grévy ; mais M. Grévy a l'habitude de ne pas s'occuper de ces sottises ! Quelles sottises ? On disait que M. Grévy avait la modestie et le tact de comprendre qu'il n'était point né pour gouverner la France. On disait que M. Grévy, surnommé le roi Pétaud, qui laissait dégénérer en tumultes effroyables et souvent en rixes le moindre incident parlementaire, avait au moins du bon sens, et qu'il ne se reconnaissait pas capable de maintenir l'ordre dans un grand peuple de trente-six millions d'âmes.

Dire cela de M. Grévy, c'était lui attribuer une sottise !

M. Grévy a de la coquetterie comme Béatrice, des *Femmes savantes*. Il ne veut pas qu'on lui parle de « chimères » !

Une circulaire ministérielle va être adressée à tous les préfets, le jour même où paraîtra le décret de convocation des électeurs, pour leur donner des instructions spéciales relatives à la période électorale.

D'après des données certaines, les scrutins relatifs au renouvellement partiel des conseils généraux paraissent devoir être fixés aussitôt après les élections pour la nouvelle Chambre.

Le conseil des ministres doit s'occuper de la question à la prochaine séance.

Le bruit court que M^e Allou se proposerait d'opposer, samedi, à la poursuite intentée à M. Gambetta, un déclinatoire d'incompétence, et de réclamer le renvoi de son client devant la cour d'assises.

Les comités des gauches se préparent à publier le manifeste que M. Thiers avait terminé et qu'il devait adresser aux électeurs, dès l'ouverture de la période électorale.

LES POURSUITES CONTRE M. GAMBETTA.

Certains journaux accusent le ministère d'acharnement et de précipitation dans les poursuites qu'il a intentées contre le trop fameux chef des 363. Est-ce ignorance ? Est-ce mauvaise foi ? Nous n'osons trancher cette question. Ce qu'il y a de certain, c'est que le ministère fait tout l'opposé de ce que ses ennemis l'accusent de faire.

Qu'on en juge :

Le discours de Lille a été prononcé le 15 août, il a paru dans le numéro de la *Republique française* du 18.

Une instruction a été ouverte, et quand elle a été terminée, au lieu d'assigner M. Gambetta à trois jours francs, on l'a assigné à huitaine, pour l'audience du 11 septembre.

A cette audience, M. Gambetta a fait défaut. Le jugement qui le condamnait à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende ne lui a été signifié que le lendemain 12 ; dans la journée du 13, il a consigné l'amende, et il a jusqu'au bout usé de la faculté légale qui lui donnait cinq jours pour se pourvoir par la voie de l'opposition.

Ce délai étant franc, il avait donc les 13, 14, 15, 16, 17 pour former opposition. Cette opposition n'a été signifiée que lundi soir, à la dernière heure. Le parquet n'a donc pu assigner qu'hier 18.

Aux termes de l'article 184 du Code d'instruction criminelle, dont l'application est maintenue par l'article 13 de la loi du 11 mai 1868, ainsi qu'il résulte d'un rapport supplémentaire présenté par M. Nogent-Saint-Laurent à la Chambre des députés, cette nouvelle assignation ne peut être donnée qu'à trois jours francs.

Il s'ensuit que, donnée le 18, elle ne peut citer M. Gambetta que pour le 22.

C'est donc samedi que l'affaire viendra contradictoirement.

M. Gambetta aura ensuite dix jours pour interjeter de cette décision contradictoire, soit jusqu'au 2 octobre.

Les pièces de l'affaire ne seraient, dans cette situation, transmises au parquet de la cour que le 3 ; l'assignation ne sera lancée que le 4 pour le 8, en admettant que la cour siège ce jour-là, sans quoi elle ne pourra l'être que pour le 11.

M. Gambetta aura la ressource (dont il usera certainement) de faire défaut. L'arrêt lui sera signifié le 12, il aura cinq jours pour y former opposition. Cette opposition, il ne la formera très-vraisemblablement que le dernier jour, le 17, et ne pourra par conséquent être assigné que pour le 22, ou plutôt pour la première audience de la cour, soit le 25.

Ce n'est que ce jour-là que pourra intervenir un arrêt définitif encore soumis au pourvoi en cassation.

A ce moment les élections seront faites. Et maintenant comment dans cette situation accuser le ministère de faire de cette poursuite une manœuvre électorale ?

Un peu de bonne foi et une étude attentive suffiraient pour éviter de pareilles erreurs.

M. Gambetta rit des acolytes qui le propagent et doit trouver le ministère bien... honnête ?

Une assignation à trois jours francs, au lieu d'une assignation à huitaine dans le principe, et le ministère aurait facilement pu arriver à un arrêt définitif avant le 14, soit le 12 ou le 13 octobre.

Comment peut-on voir, dans sa conduite, l'acharnement et la précipitation? (La Défense.)

LE MARÉCHAL A METTRAY.

A son passage à Tours, le Maréchal est allé visiter la colonie de Mettray, escorté du général du Barail, de M. de Meaux, du marquis de Nadaillac, préfet d'Indre-et-Loire, de M. Besson, secrétaire-général de la préfecture, de M. Patrice de Mac-Mahon, lieutenant au 43^e bataillon de chasseurs, et de plusieurs notabilités de la ville et du département d'Indre-et-Loire.

A une distance de 500 mètres de la colonie, tous les arbres de la route avaient été pavés. Un dais de verdure avait été dressé à l'extrémité de l'avenue centrale. C'est là que le Maréchal a été reçu par M. Blanchard, directeur de la colonie, entouré de tout le personnel de la maison.

Le Maréchal a visité avec le plus grand intérêt les différents bâtiments, où sont groupés les colons.

Il a interrogé quelques-uns des jeunes détenus. Il s'est fait donner des explications sur le fonctionnement et l'organisation de l'institution et sur les travaux agricoles et industriels qui y sont accomplis.

Après avoir visité la boulangerie, les forges, les divers ateliers, etc., le Maréchal a vu défiler devant lui les 750 colons que compte l'institution, formés par sections, et musique en tête.

Après le défilé ont eu lieu des exercices gymnastiques auxquels a assisté le Maréchal.

HONNEUR AUX BONS OUVRIERS!

On lit dans l'Assemblée nationale:

Nous ne saurions assez louer, nous ne saurions assez recommander à l'attention de nos lecteurs l'excellent discours adressé à M. le maréchal de Mac-Mahon par les ouvriers de la papeterie Laroche-Joubert et Lacroix, d'Angoulême.

Aussi remarquable par la pureté du style que par la droiture des idées et des sentiments qu'il exprime, ce petit discours, parti du cœur de ces estimables ouvriers, ira droit à tous les cœurs honnêtes, qui seront heureux d'apprendre que les classes ouvrières ne sont pas toutes atteintes par la contagion du radicalisme, et qu'il y a parmi les travailleurs, comme à tous les degrés de l'échelle sociale, beaucoup de sages qui ne se laissent pas entraîner par les fous.

Nous reproduisons avec bonheur cette allocution qui a dû consoler le Maréchal des extravagantes manifestations qu'il a pu rencontrer sur sa route, et qui est bien faite pour rassurer et encourager les gens de bien: la voici textuellement:

« Monsieur le Maréchal,

» Les ouvriers de la papeterie coopérative d'Angoulême sont heureux et fiers de l'honneur que vous daignez leur faire en venant les visiter, et ils me chargent d'être auprès de vous l'interprète de toute leur reconnaissance. Soyez le bienvenu parmi eux, monsieur le Maréchal.

» L'armée, dont vous êtes la plus haute personnification, et l'industrie, sont deux sœurs bien faites pour s'entendre. Ne concourent-elles pas en effet l'une et l'autre au même but, à la gloire et à la prospérité de la France.

» Aussi, humbles soldats de l'industrie, avons-nous le droit de nous enorgueillir de la visite dont veut bien nous honorer le soldat sans peur et sans reproche, le loyal et illustre soldat qui a partout et toujours si vaillamment défendu le drapeau de la France.

» Puisse, monsieur le Maréchal, l'intérêt que vous témoignez à l'industrie conserver l'activité que par des efforts incessants cherchent à lui ravir les ennemis de toute société. Vive le Maréchal!

Vous l'entendez, ouvriers de toutes classes et de toutes conditions, voilà comment parlent les vrais travailleurs, ceux qui honorent le travail et qui s'honorent par le travail. Qu'il y a loin de ce langage si élevé et si digne aux déclamations furibondes des sectateurs de la Marianne! Aussi, est-ce avec un profond sentiment d'estime et de sympathie que nous répétons, en finissant, ce cri du cœur: Honneur aux bons ouvriers!

On sait qu'aux termes de la convention passée entre les nations intéressées, le congrès postal se réunit tous les trois ans.

Ses prochaines séances devaient avoir lieu à Paris, dans le courant du mois prochain; mais, par suite des événements, il a été convenu que cette réunion serait renvoyée au commencement de 1878.

Le congrès postal coïncidera avec l'ouverture de l'Exposition universelle, de telle sorte que le voyage à Paris des délégués des nations étrangères pourra avoir un double but.

Le *Moniteur universel* donne sous toutes réserves la nouvelle suivante:

« Le bruit court que le fils de Napoléon III doit quitter Chislehurst d'ici à quelques jours pour venir habiter, pendant la période électorale, le château du comte Fernan-Nunez, qui se trouve sur la frontière.

» Ce déplacement aurait été décidé sur le conseil de M. Rouher et aurait pour but de faciliter, entre le prince et les partisans de l'Appel au peuple, des entrevues fréquentes. »

LE PROGRÈS ET LA DÎME.

Un petit journal républicain de notre département, dit l'*Espérance* de Nantes, se fait adresser une lettre datée, dit-il, de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu est une commune où les républicains ne passent pas pour être en majorité. Se trouve-t-il dans cet excellent pays quelque tête brûlée, quelque commis-voyageur affilié à la Radicale? La chose est possible.

Quoi qu'il en soit, le correspondant en question n'est pas fort; il ne trouve rien de mieux que de répéter les vieux mensonges de son parti.

Le clergé et les nobles, selon lui, veulent rétablir la dîme. — Et la preuve, mon ami?

La preuve? La voici: d'après ce prétendu citoyen des bords du lac, c'est que s'ils ne songeaient pas à rétablir la dîme, les prêtres et les nobles ne s'occuperaient pas de politique.

Farceur!

Est-ce que les prêtres et les nobles n'ont pas autant de droit que les autres de voter et d'encourager à bien voter?

N'ont-ils pas autant de droit, par exemple, que les cabaretiers et les piliers de cabaret?

N'ont-ils pas, surtout, autant d'intérêt que personne à faire nommer des députés honnêtes?

Si la Chambre est radicale, si la Commune revient, on pourra voir revenir aussi les incendies, les pillages, les massacres de 1871. Mais quelles seront les premières victimes? Les prêtres d'abord, puis les riches, nobles ou non, bourgeois et propriétaires.

Il s'agit pour tous les honnêtes gens de sauver leurs foyers, leurs biens, leur tête; il ne s'agit pas de rétablir ces choses qui sont finies depuis quatre-vingts ans.

Si jamais la dîme est rétablie, savez-vous par qui elle le sera? Elle le sera par les communards!

En voilà des gaillards qui vous lèvent la dîme! Et vivement! Demandez-le aux Parisiens que les communards de 1871 ont si proprement dévalisés et ruinés.

Et si les communards avaient eu, non pas deux mois, mais deux ans de règne, quelles belles dîmes ils auraient levées en province! Le temps leur a manqué, il y a six ans; mais cette fois-ci ils s'y prendraient mieux. Et ne croyez pas qu'ils se contenteraient de fusiller quelques curés et de voler quelques bourgeois. Cela ne serait qu'une bouchée pour leur appétit. Ils diraient, comme un des leurs: « Je prends mon bien partout où je le trouve, c'est-à-dire dans les poches des autres. » Et ils videraient les poches, même celles des gens de Saint-Philbert; et ils ne se contenteraient pas de prendre un sou sur dix!

Voilà pourquoi non-seulement les prêtres, non-seulement les nobles, mais tous les bons Français, mais les simples fermiers, mais les plus modestes paysans ont le droit et le devoir de voter et de bien voter. Voilà pourquoi ils peuvent et ils doivent s'occuper de politique, puisqu'il s'agit de défendre les intérêts les plus graves de la société.

Guerre d'Orient.

Pesth, 17 septembre.

Un officier autrichien, qui arrive de Simniza en passant par Bucharest, dit que parmi les blessés la mortalité est épouvantable.

Malgré les efforts des différentes sociétés de secours, les soins médicaux manquent, et le personnel des ambulances est loin de répondre aux exigences du moment. Pendant ces huit jours de combats, qui ont été livrés du côté de Plewna, beaucoup de soldats sont morts de leurs blessures, abandonnés sur le champ de bataille et sans avoir pu recevoir un premier pansement.

Vienne, 18 septembre.

Le *Pester Lloyd* prête les paroles suivantes au prince de Bismark: « Si la paix n'est pas faite avant ou pendant l'hiver, une conflagration générale éclatera au printemps prochain. » Ce propos, rapporté par un journal sérieux et généralement bien informé, a produit ici une vive émotion.

D'après le *News-Viener Tagblatt* de Vienne, quelques journaux ont annoncé qu'un complot contre la vie de l'empereur avait été découvert. De nouvelles correspondances ont confirmé l'existence de ce complot. La police secrète a été mise sur ses traces et a réussi à le déjouer la veille de son exécution.

UNE PROCHAINE BATAILLE NAVALE.

On se rappelle qu'il y a quelque temps, Hobart-Pacha quittait subitement la mer Noire avec cinq cuirassés et deux monitors pour une destination inconnue, et avec une mission confidentielle.

Hobart-Pacha, avec cette escadre, s'est dirigé vers la côte d'Afrique, il y a déjà six jours et, hier, si nous en croyons une dépêche télégraphique, un de ses vaisseaux accostait à Tunis, précédant la flotte pour y renouveler sa provision de charbon.

Dans quelques jours, Hobart-Pacha, ravitaillé, reprendra la mer à la recherche de la flotte russe dans la Méditerranée.

Il est difficile d'admettre que les deux flottes russe et turque ne se rencontreront pas prochainement. Il faut donc s'attendre à voir dans la Méditerranée une de ces batailles navales qui restent à jamais célèbres dans l'histoire.

La rencontre entre les deux flottes doit nécessairement produire un grand désastre et une grande victoire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Patriote*, en annonçant la candidature du général Genest dans l'arrondissement de Saumur, était parfaitement renseigné.

M. le général Genest, qui avait été indécis jusqu'à ce jour, cédant aux sollicitations d'une députation républicaine de notre ville, accepte la candidature.

Les républicains auront ainsi dans notre arrondissement deux candidats: M. James Combiere et M. le général Genest.

Les soldats de la classe 1872 vont être renvoyés dans leurs foyers, ainsi que les soldats de la deuxième portion du contingent de la classe 1875.

Ces militaires ne toucheront pas les effets réglementaires qui devaient leur être distribués à la fin de ce mois.

Parmi les notabilités de notre pays qui se sont rendues à Tours au passage du Maréchal et ont été reçues par lui, nous devons ajouter M. Ch. Bruas, vice-président du conseil général de Maine-et-Loire, et M. le maire d'Antoigné.

Ainsi qu'il l'a fait dans plusieurs villes de son parcours, M. le maréchal de Mac-Mahon, au moment de son départ de Tours, a remis à M. le préfet d'Indre-et-Loire la somme de 4,000 fr. pour les pauvres de la ville. Cette générosité n'étonnera personne. Chacun sait que le Président de la République dépense chaque année deux ou trois cent mille francs de plus que son traitement.

Heureusement, il possède une grande fortune personnelle.

Avant de quitter Poitiers, M. le Maréchal-Président de la République a remis également à M. le préfet de la Vienne une somme de 1,000 fr. pour être distribuée aux pauvres de la ville.

Cette somme a été versée par M. le maire à la caisse du bureau de bienfaisance.

SOUVENIR DU VOYAGE DU MARÉCHAL-PRÉSIDENT A SAUMUR.

On se rappelle que le Maréchal-Président de la République a visité Saumur et l'École de cavalerie le 5 mai 1874. A propos de son récent passage à Tours, il n'est pas sans intérêt de replacer sous les yeux de nos lecteurs les lignes suivantes, extraites du procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Tours du 17 avril 1874.

Président de la République; son passage à Tours en allant à Saumur.

« M. le maire annonce qu'il a appris que M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, avait formé le projet de se rendre à Saumur vers la fin du mois et il demande au Conseil s'il ne jugerait pas à propos de faire auprès du Président une démarche pour obtenir qu'il veuille bien faire un séjour dans notre ville à l'occasion de son voyage projeté. »

Le Conseil, avec empressement et à l'unanimité, prie M. le maire de vouloir bien se rendre de suite à Paris pour demander au chef de l'Etat la faveur de séjourner à Tours lorsqu'il accomplira son voyage de Saumur.

Le Conseil, pour le cas où la ville aurait l'honneur de recevoir la visite du Président, nomme une commission qui serait chargée d'arrêter toutes les mesures à prendre pour donner de la solennité à cette réception. »

Sont désignés au scrutin pour faire partie de cette commission: MM. Auvray, Belle, Carré, Cormier, Dupuy, Danner et Brizard. »

En effet, lorsqu'il accomplit son voyage de Saumur, le maréchal de Mac-Mahon s'arrêta à Tours, où une fête magnifique fut donnée en son honneur par la municipalité.

LE DRAPEAU DE L'Union libérale.

Nous lisons dans l'*Indépendant* de Tours:

« On sait que MM. Wilson et de Boissy, associés pour l'exploitation politique et commerciale du journal l'*Union libérale*, avaient eu le cynisme, lors de l'arrivée à Tours de M. le Président de la République, de faire enlever de leur fenêtre le drapeau tricolore qui sert habituellement d'enseigne à leur boutique radicale. »

Les Français qui habitent Tours, — et ils sont fort nombreux, Dieu merci, — ont été surpris, lundi matin, en voyant disparaître le glorieux emblème national à la fenêtre du bureau de l'*Union libérale*.

MM. Wilson et de Boissy, associés, ont cru faire une malice spirituelle en enlevant leur drapeau pendant la présence du Président de la République à Tours: c'est probablement leur avis; mais l'opinion de tous ceux qui portent un nom français, à quelque opinion qu'ils appartiennent du reste, est qu'en enlevant leur drapeau devant le Maréchal, devant l'armée, devant les patriotiques populations accourues de tous les points du département, MM. les propriétaires associés de l'*Union libérale* ont commis un acte qui a été flétri comme il méritait de l'être.

Après un pareil acte, nous demandons s'il se trouvera dans notre département un seul citoyen véritablement patriote pour voter en faveur des candidats patronnés par « un journal » qui décroche son drapeau! »

Au moment précis où la feuille de M. Wilson décrochait son drapeau, ajoute l'*Indépendant*, nous en placions un au-dessus de nos bureaux.

Il y est, il y restera!

Voici la description du sabre d'honneur qui a été offert au maréchal de Mac-Mahon, à la manufacture d'armes de Châtelleraul, par les plus anciens contrôleurs, accompagnés de maîtres ouvriers et d'ouvriers.

La lame porte, en brillant, l'inscription suivante:

« Les employés et ouvriers de la Manufacture d'armes de Châtelleraul à M. le »

maréchal de Mac-Mahon, président de la République. »
La garde est ornée d'un écusson en trèfle au haut duquel sont gravées les armes de la famille de Mac-Mahon, et au-dessous les attributs de maréchal de France : deux bâtons en croix entourés de sept étoiles.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire publie ces deux entre-filets, à propos du passage du Maréchal :

Entendu à Tours au feu d'artifice :
Un étranger. — Tiens ! la mairie n'est pas illuminée !
Un Tourangeau. — C'est pas étonnant ! nos conseillers municipaux y sont. Ils ont si grand honte, qu'ils ne veulent pas qu'on les voie !

Un officier de gendarmerie donne l'ordre de conduire à la prison une couche sociale « affligée d'ivresse ».

Le gendarme, qui ne connaît pas la ville, conduit sa capture directement à la mairie. Là on lui explique son erreur. — « Pardon, dit-il, je me suis trompé, la mairie était si noire que je l'ai prise pour la prison ! »

CONSEILS ET RECETTES.

Bouche close. — Voici une découverte qui ne saurait manquer d'intéresser nombre de personnes de tout âge, de toute condition, de tout pays : elle s'adresse à tous les gens qui... dorment.

Les gaz méphytiques sont les grands ennemis de la santé. Or, M. George Catlin, auteur de plusieurs ouvrages sur les Indiens d'Amérique, a cru devoir jeter, dans une brochure curieuse, ce cri d'alarme : *Ferme ta bouche et sauve ta vie.*

M. Catlin voit la source de nombreuses maladies dans la vicieuse habitude de rester bouche béante dans la veille ou le sommeil, habitude due souvent à la température élevée de chambres trop étroites.

Quoique la majorité des hommes, dans nos centres civilisés, dorment la bouche ouverte, peu le savent ou en conviennent. Ils s'endorment ou s'éveillent la bouche fermée, mais sans la garder close, ne se doutant pas qu'un ennemi insidieux, semblable au vampire qui suce doucement le sang de ses victimes, les guette la nuit et accomplit son œuvre de mort. On absorbe un air empoisonné qui devait entrer par les narines et s'y clarifier.

Le remède, dit M. Catlin, c'est la volonté et l'art de prendre une position dans laquelle la bouche se ferme naturellement.

Au théâtre, la plupart des personnes qui, du parterre, regardent les galeries supérieures, tiennent la bouche ouverte, tandis que celles qui, des galeries, observent le parterre, la ferment. Dès que vous serez au lit, placez la tête sur votre oreiller, inclinez-la un peu en avant, en vous imaginant que vous regardez d'une galerie de théâtre dans le parterre, et vous aurez trouvé le secret de vous défaire d'une habitude dangereuse. (Patriote.)

Faits divers.

Dimanche soir, à six heures et demie, ont commencé à Paris les fêtes du kippour des israélites, autrement appelé Grand-Pardon. On sait que le Grand-Pardon a été institué pour perpétuer le souvenir de la destruction du temple de Jérusalem en l'an du monde 3830.

Cette fête est strictement observée par les israélites, et la principale obligation est le jeûne de vingt-quatre heures. Ce jeûne a donc commencé dimanche soir, à six heures et demie, pour finir lundi soir à pareille heure.

Lundi, toutes les affaires ont chômé chez les commerçants appartenant à la religion de Moïse.

Trente-deux arrestations, dit la Gironde, ont été opérées à Bordeaux dans les journées des 10 et 11 septembre, pendant le séjour du Maréchal dans cette ville. Elles se motivent ainsi qu'il suit : Cris séditieux, un ; outrages aux agents, douze ; outrages à un factionnaire, un ; tapage nocturne, quatre ; rébellion à la gendarmerie, un ; coups portés à un gendarme, un ; violences

aux agents, un ; ivresse manifeste, deux, et vagabondage, un.

Si les républicains bordelais ont prétendu fêter le Maréchal-Président de la République en police correctionnelle, ils ont bien fait les choses.

Les journaux de l'Aude donnent les renseignements suivants sur un épouvantable ouragan de grêle qui a fondu sur la partie nord de l'arrondissement de Castelnaudary, samedi dernier.

L'orage a éclaté à 4 h. 50 du soir ; la grêle n'a cessé de tomber qu'après vingt-cinq minutes de ravages.

On cite parmi les localités qui ont le plus souffert : Montferrand, Airoux, Souilhe, Puginier, Tréville, Peyrens, Issel et Labecède-Laurengais.

Le désastre est complet. L'aspect général du pays est navrant. En regardant la campagne, on se croirait en plein mois de décembre.

Après l'orage, le sol était couvert d'une couche de grêle épaisse de 12 à 15 centimètres, et, dans certains abris, la grêle entassée par les tourbillons atteignait une hauteur de 80 centimètres.

La consternation est générale.

EMPOISONNEMENT DE QUATRE ENFANTS PAR LEUR PÈRE.

On écrit de Marseille, 16 septembre : Saint-Rémy vient d'être le théâtre d'un terrible événement.

La femme Espigues, née Mistral, qui habitait le mas de Raymond avec son mari et ses quatre filles, âgées, l'aînée de sept ans, la cadette de cinq, la troisième de quatre et la plus jeune de deux ans, revenait du marché, quand, en rentrant dans son domicile, elle trouva son plus jeune enfant se roulant par terre en proie à de violentes convulsions. En même temps, elle s'entendit appeler par deux de ses autres enfants, ceux de quatre et cinq ans, qui se tordaient également et criaient :

— Nous étouffons, maman, nous étouffons !

Qu'on juge du désespoir de cette mère en face d'un pareil spectacle. Que s'était-il donc passé en son absence ? Elle n'a même pas le temps de se le demander. Ce qu'elle sait, c'est que ses enfants se meurent, et elle s'empresse de leur porter secours. Mais vainement elle se prodigue ; ses trois pauvres petites filles expirent successivement sous ses yeux, le plus jeune d'abord, les deux autres ensuite.

L'aînée seule a été épargnée. On l'interroge, et l'on apprend d'elle que seule elle n'a pas touché au déjeuner que son père a mangé avec ses autres enfants et qu'il a préparé lui-même. C'est un trait de lumière ! On se met à la recherche du père et l'on trouve Barthélemy Espigues gisant au bord d'un fossé, en proie, comme ses filles, à de violents vomissements. On veut lui faire prendre quelques remèdes, il les refuse ; on le presse de questions et il finit par avouer que c'est par ses propres mains que ses trois petits enfants et lui ont été empoisonnés. Un instant après cette affreuse révélation, le malheureux cessait de vivre.

L'autopsie, qui a été ordonnée, dira à l'aide de quelle substance toxique ces quatre empoisonnements ont eu lieu. Quant au mobile du crime, on se perd en conjectures. Espigues passait pour un travailleur honnête et intrépide ; mais il se plaignait souvent d'avoir à sa charge quatre enfants et une femme enceinte pour la cinquième fois. Il craignait de ne pouvoir faire honneur à ses affaires.

Cependant il aurait pu, au besoin, trouver des soutiens auprès de la famille de sa femme et de son père, qui sont à leur aise, et avec lesquels il entretenait les meilleurs rapports.

Ce sont là, croit-on, les raisons qui l'ont poussé à commettre cet épouvantable forfait. Du reste, le parquet de Tarascon est descendu sur les lieux et a commencé une enquête.

Le lendemain ont eu lieu les obsèques des trois jeunes victimes. La population entière de Saint-Rémy et un grand nombre de personnes des localités voisines formaient un cortège imposant, plein de recueillement et de pleurs.

Ces trois petits cercueils, se suivant, formaient un spectacle poignant et la douleur des parents faisait peine à voir.

Au cimetière, M. Collivet, adjoint au maire, a prononcé un touchant discours qui a redoublé l'émotion ; un grand nombre d'assistants pleuraient.

Immédiatement après a eu lieu l'enterrement civil du père ; il faisait presque nuit et peu de personnes l'accompagnaient.

La santé de la veuve Espigues est assez satisfaisante ; sa fille aînée, la survivante, est très-souffrante, mais, cependant, son état semble s'être amélioré.

Les entrailles d'Espigues et de ses victimes ont été envoyées à la Faculté de médecine de Montpellier pour être analysées.

On assure que le meurtrier, avant d'expirer, a dit que le poison employé par lui était du phosphore dans du lait, qu'il avait forcé son plus jeune enfant à boire au biberon ; l'aînée, après en avoir pris deux gorgées, aurait refusé de boire, disant que c'était aigre, et il lui aurait donné de l'huile comme antidote, mais tous ces bruits ont besoin d'être confirmés.

L'émotion est extrême à Saint-Rémy.

Une mariée brûlée vive. — Mardi dernier, à cinq heures du soir, un grand rassemblement s'était formé, à Paris, devant la maison portant le numéro 153 de l'avenue de Clichy ; les conversations allaient leur train ; on entendait, entre autres, des exclamations de ce genre : « Pauvre jeune femme ! » — « Est-ce malheureux ! » etc. Voici ce qui s'était passé :

On venait de ramener en fiacre, enveloppée de couvertures, une jeune femme, M^{me} Félicie B..., qui s'était mariée le matin même ; après la cérémonie, suivant la tradition, la noce était allée au bois de Boulogne ; après plusieurs heures de promenade, on se disposait à rentrer, lorsque tout à coup M^{me} B... s'écria : « Au secours ! ma robe est en feu ! » Elle disait vrai ; un invité avait jeté accidentellement, en allumant un cigare, une allumette mal éteinte ; la mousseline s'était aussitôt enflammée ; on s'empressa autour de la jeune femme, mais ses invités furent grièvement brûlés aux mains. Quand on parvint enfin à étouffer les flammes, M^{me} B... était très-grièvement brûlée aux jambes. Le désespoir de M. B... est navrant ; un médecin a été appelé auprès de lui, car on craint qu'un tel coup ne lui fasse perdre la raison.

LE CAPITAINE SEMMES.

Un marin célèbre vient de mourir aux Etats-Unis. Tout le monde a entendu parler du fameux capitaine Semmes, commandant du bâtiment l'*Alabama*, dans la guerre de sécession, et qui porta de si rudes coups aux Etats du Nord :

Au moment de l'ouverture des hostilités, dit le *Gaulois*, Raphaël Semmes remplissait les fonctions de secrétaire du conseil des Phares à Washington ; il n'hésita pas à quitter sa famille et à donner sa démission pour embrasser la cause des sudistes.

En avril 1861, le commandement du croiseur confédéré *Sumter* lui fut confié ; puis il eut la *Florida* : bâtiments qui commencèrent sa réputation et avec lesquels il infligea des pertes sérieuses à la marine commerciale du Nord.

C'est avec le fameux *Alabama* que le capitaine Semmes atteignit à l'apogée de sa gloire.

Du 24 août 1862 au 19 juin 1864, l'*Alabama* s'empara de soixante-cinq navires ennemis : tous ceux qui n'étaient pas nécessaires au transport des prisonniers furent incendiés.

On estime à près de cinquante-cinq millions de francs la valeur des prises de son hardi capitaine, devenu tellement redoutable aux fédéraux, que leur pavillon n'osait plus s'aventurer sur les mers. Une corvette fédérale, le *Kearsage*, tenta pourtant l'aventure et finit par obliger l'*Alabama* à se réfugier dans le port de Cherbourg.

Le 19 juin 1864, à dix heures du matin, le navire confédéré, décidé à en finir, sortait de la rade et était accompagné jusqu'à cinq milles de la côte de France par la frégate cuirassée la *Couronne*, de notre marine.

Après deux heures d'une lutte désespérée entre les deux ennemis, le *Kearsage* triomphait, et l'*Alabama*, ayant subi des avaries dans ses œuvres vives, cherchait à rentrer à Cherbourg : il ne put y parvenir et disparaissait quelques instants après sous les flots, coulé par les boulets du bâtiment fédéral.

Les navires de la marine française recueillirent une vingtaine de blessés des deux partis.

Quant au capitaine Semmes, il fut sauvé, avec treize de ses officiers et vingt-six matelots, par un yacht anglais, le *Deerhound*.

En quittant l'Angleterre, où il avait été transporté par le *Deerhound*, l'amiral Semmes reçut du gouvernement des Etats confédérés le grade de général de brigade dans l'armée de terre, et c'est à ce titre qu'il se trouva compris dans la reddition des troupes de Johnson.

Rendu à la vie civile, il se remit à l'étude du droit et exerça la profession d'avocat à Mobile.

En 1865, il fut arrêté et ramené à Washington, mais sa détention ne dura que quelques mois.

Le capitaine Semmes est devenu un personnage légendaire. Sa renommée a rempli le monde entier et il a été surtout admiré et aimé en France.

C'était un homme d'un courage prodigieux et en même temps d'une honnêteté parfaite. Il restera comme type d'honneur chevaleresque. Ecrivain de mérite, il a laissé des souvenirs personnels qu'on lit avec plaisir.

Dernières Nouvelles.

Paris, 19 septembre, 9 h. matin.

Le manifeste du Maréchal a paru. Il affirme qu'il défendra la Constitution contre la démagogie avec le concours du Sénat et de la Chambre.

Le Maréchal désignera les candidats pouvant seuls s'autoriser de son nom.

Il restera quand même pour accomplir son devoir.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 18 septembre 1877.

Nos rentes n'ont pas varié sensiblement aujourd'hui ; mais il n'en est pas de même des fonds étrangers, les nouvelles étant des plus importantes, et toutes favorables aux Turcs. C'est ainsi que le 5 0/0 turc a monté à 10.10, pendant que le 5 0/0 russe 1870 a fléchi à 78 1/2. La rente autrichienne 4 0/0 en or est restée lourde à 66 1/2, parce qu'on suppose que chaque échec des Russes éloigne la paix, et la situation financière de l'Autriche dépend de la conclusion de la paix, au moins pour ce qui concerne les finances hongroises. Vers la fin de la Bourse, notre 3 0/0 a monté à 70.67 et le 5 0/0 à 106.42 1/2. Les recettes générales sont en plus mauvaises dispositions que ces jours derniers, et font vendre 14.000 fr. de rentes 3 0/0 et 3.000 fr. de 5 0/0. Le 5 0/0 italien a monté de 71.50 à 74.70. L'Extérieure espagnole est très-ferme à 12 3/16. Les valeurs égyptiennes sont faibles : on cote les obligations 1873 entre 181 et 182. Les chemins autrichiens se maintiennent avec fermeté entre 608.75 et 612.50 ; les Lombards oscillent de 178.75 à 180. Les actions du Crédit foncier restent stationnaires à 715 et celles du Mobilier ont rétrogradé à 146. La Banque ottomane, qui suit assez ordinairement la hausse du 5 0/0 turc, a monté à 363.75.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 AN 2 AN
fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

Refusez les contrefaçons.

— N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc.,

ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

Certificat N° 89,211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable Revalessière Du Barry, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années.

Je jouis, dans ma 93^e année, du bien-être d'une santé parfaite.

J'ai l'honneur, etc. LEROY, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalessière, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralytic des jam-bes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en méde-cines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains

plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutri-tif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BÉSSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 43 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 13 —	7 — 39 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 SEPTEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	70 60	»	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	740	»	»	Canal de Suez	700	»	»
4 1/2 %	100	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	640	»	»	Crédit Mobilier esp.	545	»	»
5 %	106 40	»	10	Crédit Mobilier	145	»	»	Société autrichienne	611 25	0	25
Obligations du Trésor, t. payé.	487 50	»	»	Crédit foncier d'Autriche	537 50	2	50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228 25	»	25	Charentes, 500 fr. t. p.	155	7	50	Orléans	328	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	»	Est	627 50	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée	327	»	»
— 1865, 4 %	505	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1015	»	3	Est	325	»	»
— 1869, 3 %	384	»	1	Midi	755	»	5	Nord	329	»	»
— 1871, 3 %	373 50	»	»	Nord	1255	»	»	Ouest	325 25	»	»
— 1875, 4 %	495	»	»	Orléans	1070	»	»	Midi	326	»	»
— 1876, 4 %	481	»	1	Ouest	687 50	»	7	Charentes	228 75	»	»
Banque de France	3100	»	2	Vendée, 500 fr. t. p.	755	»	»	Vendée	137 50	»	»
Comptoir d'escompte	667 50	1	25	Compagnie parisienne du Gaz	1235	7	50	Canal de Suez	541 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p.	375	»	»	C. gén. Transatlantique	510	1	25				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360	»	2								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 3 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	1 — 1 —	4 — 15 —
9 — 1 —	1 — 36 —	7 — 15 —	10 — 37 —
1 — 36 — soir,	4 — 10 —	7 — 15 —	10 — 37 —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 —	12 — 40 —	1 — 40 —
9 — 15 —	9 — 40 —	1 — 44 —	10 — 28 —
12 — 40 —	1 — 44 —	10 — 28 —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTMENT,

MAISON, rue du Préche, compre-nant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et re-mise.
S'adresser à M. PIÉTU, qui l'habite.

A VENDRE
PRÉSENTMENT,

1° Un corps de bâtiment, servant d'auberge, et une écurie, situés à Saumur, rue Daillé, occupés par les époux Proust;
2° Une porte en chêne, à claire-voie, avec ses ferrures, s'ouvrant en deux parties, ayant 2 mètres 60 cen-timètres de largeur.
Toutes facilités pour le paiement.
S'adresser à M. PAPILLON, rue du Collège, n° 26. (494)

A CÉDER
Pour cause de santé,

UNE BOULANGERIE
BIEN ACHALANDÉE,
Avec bonne clientèle,
Située à Doué-la-Fontaine.
S'adresser à M. GUICHOU, qui l'ex-ploite. (471)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 23 septembre 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Denieau, notaire à Al-lonnes, à la vente publique de deux bons bois de lit en frêne, paillasses, deux couettes en plume d'oie, deux matelas, couvertures, couvre-pieds, tables, armoires, buffet, maie, com-mode en frêne et quantité d'autres objets.
Cette vente aura lieu au bourg de la commune d'Allonnes, au domicile où M^{me} Haye est décédée.
Elle sera faite au comptant et 5 0/0 en sus. (488)

A LOUER
PRÉSENTMENT,

UNE VASTE MAISON
Autrefois occupée par M^{me} Ch. Ratouis,
Située rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas,
Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins.
S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n° 24.

A LOUER
PORTION DE MAISON
Rue Haute-Saint-Pierre.
S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean,
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
La collection cartonnée de la MODE ILLUSTRÉE, depuis 1860 jusqu'à 1871.
S'adresser au bureau du journal.

LIVRES ANCIENS
A VENDRE
ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par DE FELICE, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 58 volumes in-4°; Yverdon, 1770.

ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE, 1 volume; Paris, 1657.

CHILIADES ADAGIORUM, D. ERASMI ROTTERDAMI, 1 volume; Cologne, 1540, etc., etc.

S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Lévées, près Saumur (Maine-et-Loire).

LEÇONS DE FRANÇAIS.

M^{lle} MARGUERITE THIBOUST
INSTITUTRICE
Rue du Portail-Louis, 31.

GRANDS MAGASINS
DU

PRINTEMPS
28, rue de la Tonnelle, 28,
SAUMUR.

MM. BIZERAY ET LECOMTE
donnant une nouvelle exten-sion au comptoir des ROBES et CONFECTIONS, demandent de bonnes ouvrières. — Se présenter de suite.

DÉPOT
D'HUITRES VERTES
DE MARENNES (1^{re} qualité)
HUITRES DE CANCALE

Rue d'Orléans, 49,
en face de l'hôtel de Londres.
PRIX AVANTAGEUX.
M^{me} GUYONNEAU, dépositaire.

M. RIELLANT
ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,

Maison Beurois,
Fait toutes les opérations
qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécu-rité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Cha-que numéro contient un article rela-tant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agri-coles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hy-giéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des prin-cipales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spéci-mens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LE MONITEUR
des
VALEURS A LOTS
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Propriété de la
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT
(Société anonyme) au capital de
UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue La Fayette, Paris.

FRANC
Publié immédiate-ment et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.
Le mieux rensei-gné et le plus com-plet de tous les jour-naux financiers.
On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.
Note. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES EAUX
DE
LA VILLE DE SAUMUR

Capital social : 460,000 francs.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A 600 actions de 500 francs chacune, formant ensemble 300,000 francs, remboursables en 44 années, à partir du 1^{er} janvier 1880, et rapportant 25 francs d'intérêts annuels, payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

L'intérêt et l'amortissement de ces actions sont garantis par les recettes actuelles, provenant de l'abonnement de la ville et des abonnements des particuliers.

Le versement du montant des actions se fera en une seule fois, avec faculté aux souscripteurs de l'opérer d'ici la fin de l'année. Il sera tenu compte d'un escompte de 5 0/0 à tout versement fait antérieurement au 31 décembre 1877.

ON SOUSCRIT
A LA MAIRIE DE SAUMUR;
Chez MM. V^o LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, chargés de recevoir le montant des souscriptions;
A L'USINE HYDRAULIQUE, quai de Limoges.
Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire des statuts. (433)

La souscription sera ouverte du 6 août au 6 octobre 1877.

POUR DÉMASQUER LES
CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :
1^o La signature de l'inventeur.
2^o L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-simile en noir.

Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexactes et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, l'Empereur sur toutes les autres préparations ferrugi-neuses. Bouchardat, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez EMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

Prix :
Le facon de Fer avec la mesure. 5 50
200 Dragées. 5 50
100 5 50